

Les missions de l'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême

L'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême est une association régie par la loi 1901. Son territoire touristique se compose de 38 communes du Grand Angoulême.

Il se compose de 9 salariés dont les missions sont :

- Accueillir et renseigner les visiteurs : en vis-à-vis dans nos locaux, sur internet et en mobilité 24h/24.
- Promouvoir notre destination : grâce à notre site internet et notre présence sur les réseaux sociaux, nos actions avec la presse, en marketing direct ou Educ'tour.
- Commercialiser notre destination : car votre office de tourisme est une véritable agence de voyages immatriculée, qui produit et vend des séjours aux clientèles groupe et individuelle mais également grâce à son nouveau service de Bureau des congrès qui développe et organise le tourisme d'affaires sur le territoire.
- Animer le réseau d'acteurs locaux du tourisme : en conseillant nos partenaires pour le développement de leur activité, en les accompagnant face aux enjeux du numérique, en organisant des rencontres avec nos adhérents et les personnels d'accueil.

